



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 31303

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les justiciables, pour que justice leur soit rendue dans les délais raisonnables. Il lui signale, en particulier, une affaire de piratage informatique datant de 1984, à Toulouse, pour laquelle depuis plusieurs années un certain nombre de personnes ont été inculpées de complicité de vol de logiciels et où aucune décision judiciaire n'est encore intervenue. Il lui demande quelles sont ses possibilités d'action pour accélérer le cours de la justice, notamment dans ce cas particulier qui a une valeur symbolique et qui est connue dans ses services.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux est en mesure d'indiquer que la procédure à laquelle semble se référer l'honorable parlementaire ne peut être exclusivement appréhendée comme une affaire de fraude informatique. En effet, les agissements dénoncés dans cette affaire ayant été commis dans le courant de l'année 1984, ceux-ci ne pouvaient donner lieu à application de la loi du 5 janvier 1988. Ce sont donc des infractions de droit commun, telles que le vol et la contrefaçon, qui ont été retenues comme fondement de l'information ouverte en juillet 1984. Celle-ci a depuis lors été menée sans discontinuer, compte tenu des nombreuses investigations exigées par le caractère de haute technicité des arguments avancés par les inculpés et la partie civile. Ces personnes ont par ailleurs été à l'origine de nombreux incidents de procédure. Le procureur général compétent a été récemment invité à tout mettre en œuvre pour, dans la limite de ses attributions, veiller à un règlement rapide de cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31303

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3218